

L'Adjoint au Maire de LASALLE

à

Mesdames et Messieurs
Les Président(e)s et Administrateurs(trices)
Des associations Lasalloises

N° 642/24 - PB

Objet : Subventions 2025

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous informer que, dans le cadre de la préparation budgétaire 2025, la Municipalité vous invite à nous faire parvenir votre demande de subvention. La date limite du dépôt de la demande est le 15 février 2025. Si vous avez déjà déposé votre demande, veuillez ne pas tenir compte de ce courrier.

Ce courrier concerne les associations dont le siège social est situé sur la commune. Par la présente nous tenons aussi à vous remercier pour votre engagement. Vos actions animent le village et tissent des liens parmi les habitants de la commune et parfois bien au-delà.

Vous trouverez, ci-dessous, la liste des pièces à joindre à votre demande :

- Lettre de demande précisant le montant de la subvention sollicitée,
- Rapport d'activités 2024 ou dernier exercice écoulé,
- Compte de résultat 2024 ou dernier exercice écoulé,
- Bilan comptable 2024 ou dernier exercice écoulé,
- Budget prévisionnel 2025,
- Relevé d'Identité Bancaire du compte sur lequel sera versée l'éventuelle subvention (le RIB est à joindre systématiquement chaque année).

Par ailleurs, pour l'attribution d'une subvention, les associations doivent avoir déposé en mairie les éléments suivants :

- Statuts de l'association
- Dernier récépissé de la Préfecture actant le dépôt ou la modification des statuts ou de la liste des dirigeants de l'association
- Le procès-verbal de la dernière assemblée générale,
- La liste des membres du Conseil d'Administration (Noms et adresses postales) avec indication de la composition du bureau.
-

.../...

MAIRIE DE LASALLE

Place Jean Gazaix 30460 - Tél. : +334 66 85 20 34 Fax : +334 66 85 49 34

email : contact@lasalle.fr - site : <http://www.lasalle.fr>

Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes - Terres Solidaires

En 2025, comme par le passé, la municipalité va soutenir du mieux possible l'activité des associations. Cependant, avec les contraintes budgétaires toujours plus pesantes, notre soutien pourrait être amoindri.

La régie municipale de coordination, avec ses 3 agents représentant deux équivalents temps plein, est une traduction de notre politique envers la vie associative reconnue nationalement en 2024 par l'obtention du label « Cité VIVE ».

Nous sommes heureux de signaler l'arrivée de Mme Fanny BRES qui a rejoint l'équipe à la suite du départ de M. Jocelyn MICHARD

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de nos meilleures salutations.

Pour la Municipalité
La Conseillère Municipale déléguée

Isis OLIVIER

Pour la Municipalité
L'Adjoint au Maire

Patrick BENEFIGE